

Melun, le 18 juin 2025

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes
relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré (**Pour attribution**)

Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une
circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(**Pour information**)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidature à profil après mouvement concernant les postes d'Enseignantes ou enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH) – Rentrée scolaire 2025/2026.

A l'issue des opérations du mouvement 2025, un poste d'enseignant ou enseignante référent(e) pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH) demeure vacant dans les secteurs suivants :

Postes vacants :

- **Secteur Crécy (1 poste)**
Collège de rattachement : Collège "Mon Plaisir" de Crécy-la-Chapelle
- **Secteur de Fontenay-Trésigny (1 poste)**
Collège de rattachement : Collège "Jean-Baptiste Vermay" de Tournan-en-Brie
- **Secteur de Sénart (1 poste)**
Collège de rattachement : Collège "La Pyramide" de Lieusaint

MISSIONS : Se reporter à la fiche métier n°6 (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Être enseignant ou enseignante 1^{er} degré titulaire du CAPPEI, CAPASH ou un titre.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier bulletin d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 24 juin 2025**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne – DPE1 – à l'attention de Mme MANCEL – **par mél uniquement** : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le 26 juin 2025**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **fin juin, début juillet 2025**.

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat ou de la candidate au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

III. Conditions de nomination

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera nommé(e) pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si elle est détenue à titre définitif. L'attention des candidates et candidats est appelée sur le fait qu'ils ou elles ne bénéficieront d'aucune bonification au mouvement 2026 pour les affectations sur ces postes et qu'ils ou elles ne conserveront pas le capital des bonifications acquises au titre des points REP ou de direction.

- **Régime indemnitaire :**

La nomination sur ce poste étant conditionnée à la détention d'un titre professionnel CAPPEI, CAPA-SH ou d'un titre auquel elle se substitue, elle permet de bénéficier de l'indemnité de fonctions particulières (codifié 408) d'un montant brut mensuel de 73,90 € ainsi que des indemnités de mission particulière (IMP).

L'exercice de ces fonctions impliquant des déplacements, ces derniers font l'objet d'une indemnisation conformément aux dispositions réglementaires.

Pour le Recteur et par délégation,
La secrétaire générale des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,
DASEN par intérim

Christèle GUYONNET

ENSEIGNANT ou ENSEIGNANTE REFERENT(E) DE LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES (ERSEH)

Textes de référence :

circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006 relative à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation arrêté du 17 août 2006 relatifs aux enseignants référents et leur secteur d'intervention, modifié par Décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 – art. 7 (VD)

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignantes ou enseignants, titulaires du CAPPEI, CAPASH, ou un titre équivalent.

Ce poste est fondé sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures) et nécessite une grande mobilité et disponibilité horaire. Ce poste n'est pas compatible avec une demande de service à temps partiel.

L'ERSEH exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH et travaille en étroite collaboration avec les IEN de son secteur d'intervention et les cheffes ou chefs d'établissement.

Sa mission s'étend sur un territoire défini par la DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés.

L'enseignant ou enseignante référent(e) est, au sein de l'Education nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés.

Missions :

L'ERSEH est l'interlocuteur ou l'interlocutrice privilégié(e) des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé de son secteur d'intervention, auprès desquels il ou elle assure une mission de conseil et d'information.

- Il ou elle veille à la cohérence et à la continuité du projet personnalisé de scolarisation de la maternelle au lycée, en tenant à jour le dossier de suivi. Il ou elle assure le lien en cas de déménagement. Il ou elle favorise la prise de contact avec l'enseignant ou l'enseignante référent(e) du secteur concerné.
- Il ou elle réunit et anime les équipes de suivi de scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires, au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.
- Il ou elle concourt à la rédaction du guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco). Il ou elle en assure la diffusion auprès des acteurs concernés et transmet ce compte-rendu de l'ESS sous forme de GEVA-Sco à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH pour qu'elle puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation.
- Il ou elle concourt à l'étude des besoins sur les différents temps de l'enfant, à leur coordination et leur diffusion.
- Il ou elle est le correspondant ou la correspondante du Pôle Ecole Inclusive pour la mise en œuvre du PPS. Il ou elle participe à la tenue et à la mise à jour des bases de données indispensables au pilotage national, académique et départemental de la scolarisation des élèves handicapés.
- Il ou elle est en relation avec les services départementaux de gestion des AESH (DIPATE).
- Il ou elle est un des acteurs du fonctionnement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL) et en assure la coordination.
- Il ou elle est en lien avec les coordonnateurs des PAS à venir pour accompagner la transformation des PIAL en PAS et le suivi des élèves handicapés de son secteur d'intervention.
- Il ou elle participe au suivi des AESH et selon les modalités au recrutement.
- Il ou elle a un rôle essentiel d'information, d'aide et de conseil tant auprès des équipes enseignantes que des familles dans le cas d'une première scolarisation, ou lors d'une équipe éducative.
- Il ou elle aide les familles, si nécessaire, à saisir la MDPH dans les meilleurs délais.

Compétences :

- Faire preuve de capacités relationnelles avérées et de capacités d'adaptation dans un contexte professionnel en évolution constante.
- Posséder de bonnes qualités dans le domaine de la communication orale et écrite : clarté du propos, capacité d'écoute, concision, esprit de synthèse ; être capable d'animer une réunion et d'en rendre compte
- Détenir de réelles connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés : connaissance des dispositifs, des procédures mais également des approches pédagogiques et éducatives.
- Être prêt(e) à se former et à se tenir informé(e) sur toutes les évolutions liées à l'accompagnement des élèves handicapés ou à besoins particuliers
- Posséder de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat ; être notamment capable d'adopter un positionnement professionnel rigoureux en toutes situations.
- Posséder des connaissances de base dans la maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel).
- Etant amené(e) dans l'exercice de ses fonctions à effectuer de nombreux déplacements, être titulaire du permis B.